

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVEN

SEANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2023 à 20 H

Convocation
 du 09/03/2023

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : - 13
 Quorum : ----- 07
Présents : --- 10
 Absents : ----- 03
 Pouvoirs : ----- 02
 Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12
 Contre : ----- 00
 Abstentions : -- 00

L'an deux mil vingt-trois le 14 mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : CALENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge/MASSON Thibault/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

Absents excusés : FAVRAT Florent/ Ruta NOEL/ SANDRAL Linda/

Procurations : Ruta NOEL à Coralie DÉCOMBARD/ Linda SANDRAL à Gil THOMAS

Secrétaire de séance : M. Thierry PROFFIT

OBJET : Vote du budget primitif principal 2023.

**Décisions
 budgétaires**

**Délibération
 N°2023-15**

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise
 Le : 20/03/2023

Reçue en Préfecture
 Le : 20/03/2023

Mise en ligne sur le site
 de la commune
 Le : 20/03/2023

Le Maire **Gil THOMAS**



LE MAIRE PRESENTE aux conseillers l'assemblée le projet du budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2023.

Il le soumet au vote du conseil municipal selon les montants équilibrés en recettes et dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement résumés dans le tableau suivant :

		Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	Opérations réelles	1 383 002,00	792 477,00
	Opérations d'ordre	42 451,00	15 855,00
	Résultat reporté		58 341,00
	RAR		15 910,00
	TOTAL DES DEPENSES	1 425 453,00	882 583,00
RECETTES	Opérations réelles	1 024 405,00	765 881,00
	Opérations d'ordre	15 855,00	42 451,00
	Affectation au compte 1068		47 128,00
	Résultat reporté	385 193,00	
	RAR		27 123,00
TOTAL DES RECETTES	1 425 453,00	882 583,00	

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

⇒ VOTE le budget primitif du budget principal 2023 pour des montants équilibrés en recettes et en dépenses de :

€ 1 425 453 euros pour la section de fonctionnement
 € 882 583 euros pour la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

Le secrétaire
Thierry PROFFIT